



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2016/12

Objet : Recrutement d'un personnel technique sous dispositif « emploi d'avenir »

L'an deux mille seize, le 24 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 24 février 2016

Date de convocation :
Le 4 février 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 20

Membres présents
Vote(s) pour 12
Vote(s) contre
Abstention(s)

Secrétaire de séance :
Jean BERNARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président
M. Marc VIOSSAT, Vice Président
M. Jean BERNARD, Secrétaire
M. Pierre VOLLAIRE, Conseiller Syndical
M. Marc AUDIER, Conseiller syndical suppléant Chantal EYMOUD
Mme Valérie GRECARD, Conseillère Syndicale
M. Robert FRAYSSINES, Conseiller Syndical
M. Christian DURAND, Rapporteur du Budget
Mme Carole CHAUVET, Membre du Bureau
Mme Marine MICHEL, Conseillère Syndicale
Mme Ginette MOSTACHI, Conseillère Syndicale
Mme Anne TRUPHEME, Conseillère Syndicale suppléant Valérie ROSSI

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMOUD par Marc AUDIER
Mme Valérie ROSSI par Anne TRUPHEME

Etaient invités : M. Roger MASSE, Conseiller Départemental 04, Maire de La Bréole, M. GLEVAR, Président du CDV 05, M. Jean CAPELLA CCI05, M. Alain ZURBACH EDF hydro, M. Régis BOUCHACOURT CCI05, Mme Brigitte FOURRTES Comité de Promotion, M. GAMBAUDAU, Maire de Pontis, M. Philippe CATELAIN Président du SPPSP, M. Guy KLETTY, Maire de St Vincent les Forts

Etaient excusés :

Mme Catherine SAUMONT, Vice Présidente ; Mme Bénédicte FEROTIN, Conseillère Syndicale ; M. Jean CONREAUX, conseiller syndical, M. Arnaud MURGIA, Conseiller Syndical ; Mme Maryvonne GRENIER Conseillère Syndicale Suppléante, M. Christian HUBAUD, Conseiller Syndical suppléant ; Mme Béatrice ALLOSIA Conseillère Syndicale ; M. Marcel CANNAT, Conseiller Syndical ;

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que l'année 2012 a permis au S.M.A.D.E.S.E.P. de tester la mise en place d'un nouveau service technique dédié à l'entretien et à la création des sentiers du littoral de Serre-Ponçon. A cet effet, le comité syndical avait choisi de faire appel à deux contrats aidés de type CAE, pourvus par des personnes ayant rencontré des difficultés dans leur retour à la vie active. Les aides perçues se sont avérées intéressantes, mais les personnels recrutés ont éprouvé quelques problèmes d'adaptation au fonctionnement de l'établissement public.

Le dispositif « emploi d'avenir » a par la suite été mis en œuvre par l'établissement, qui a ainsi créé deux emplois sur ce dispositif par délibération n°2012-56 du 19 décembre 2012. Cette expérimentation semble offrir plus de perspectives au S.M.A.D.E.S.E.P. : en s'adressant à des publics jeunes et souvent inexpérimentés (moins de 25 ans), il permet à l'établissement d'espérer

plus facilement former dans la durée des personnels qu'il sera plus aisé d'intégrer durablement au sein des effectifs, si la collectivité en fait bien évidemment le choix. Sur les deux personnels recrutés en 2013 dans ce cadre, un agent a ainsi vocation à intégrer durablement l'établissement à partir de juin 2016, l'autre personnel ayant fait l'objet d'un licenciement pour faute au cours du mois de juillet 2015.

Afin de compléter la brigade « sentier » qui se doit de compter deux agents pour des questions organisationnelles et de sécurité, le Président propose en conséquence de pouvoir recruter un nouveau personnel éligible au dispositif « emploi d'avenir ».

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :



- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
- Le décret de création des contrats de type « emplois d'avenir »,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 24 février 2016 :

- **DECIDE** d'adopter la proposition du Président
- **L'AUTORISE** en conséquence à signer la convention partenariale avec les services de Pôle Emploi et de l'Etat pour le recrutement d'un personnel sous dispositif « emploi d'avenir »,
- **L'INVITE** à procéder dès que possible au recrutement de ce nouveau personnel, indispensable aux interventions et aménagements prévus sur les sentiers ou voies vertes,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à l'application de cette décision ont été inscrits au budget primitif 2016.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL